

Madame Ségolène ROYAL,  
Ministre de l'écologie, du  
développement durable et de  
l'énergie  
Hôtel de Roquelaure  
246 Boulevard Saint Germain

Paris, le 4 mars 2015

Madame la Ministre,

Vous avez, le 18 février dernier, envoyé un signal extrêmement positif à tous les éleveurs d'herbivores de France, en approuvant, face aux sénateurs, la nécessaire exclusion du méthane entérique naturellement produit par la digestion de l'herbe et des fourrages par les ruminants, du champ d'application de la future stratégie nationale bas-carbone (article 48 du Projet de loi relatif à la transition énergétique pour la croissance verte) : une « **mesure de bon sens** », selon vos propos, repris au Journal Officiel.

Les professionnels de la filière élevage et viandes française vous ont d'ailleurs publiquement remercié pour cet engagement, lors de votre récente visite du Salon International de l'Agriculture.

Cette reconnaissance de la spécificité des émissions de méthane entérique, impactant de manière importante le bilan carbone – souvent pointé du doigt - des viandes rouges françaises produites au sein d'exploitations familiales largement herbagères, revêt un intérêt prioritaire pour l'ensemble des professionnels de notre secteur.

Elle marque en effet un tournant vers la fin de la stigmatisation de l'élevage sur le plan écologique et la remise en cause d'une approche caricaturale et purement comptable de cette activité, qui reviendrait à apprécier son impact sur l'environnement à travers le seul prisme de ses émissions de gaz à effet de serre, en laissant de côté l'ensemble des services rendus par les éleveurs, souvent non « quantifiables », au centre desquels le stockage de carbone dans le sols des 13 millions d'hectares de prairies façonnés et entretenus par leurs troupeaux.

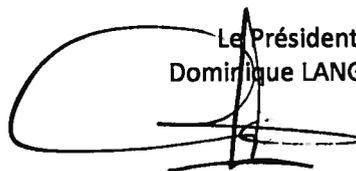
C'est pourquoi, Madame la Ministre, les professionnels de la filière élevage et viandes ont été très satisfaits de votre position affirmée sur ce sujet au Sénat... et sont, aujourd'hui, encore plus surpris de vous voir tenir des propos inverses, dans un communiqué de presse publié ce mardi 3 mars par vos services !

Alors même que vous déclariez, hier, face à la Haute Assemblée, refuser de stigmatiser les éleveurs ; que vous reconnaissiez l'absence de moyens – autres que la diminution des cheptels ou la suppression de l'herbe de l'alimentation des animaux – permettant de diminuer les émissions de méthane entérique et la nécessité d'axer l'action du gouvernement sur des objectifs « urgents », tels que le développement de la méthanisation (cf *extrait du compte-rendu des débats publié au journal officiel, joint à ce courrier*), comment pouvez-vous, aujourd'hui, indiquer aux ONG environnementales, par voie de presse, « *vouloir revenir à la rédaction initiale de votre projet de loi, (...) notamment sur la prise en compte de tous les gaz à effet de serre, y compris le méthane entérique, dans la stratégie bas-carbone* » ?

Une telle contradiction nous semble, Madame la Ministre, irrespectueuse vis-à-vis de notre profession, comme du travail parlementaire : c'est pourquoi nous ne pouvons envisager qu'elle se traduise par une marche arrière de votre part, sur cette question, dans le cadre des prochaines étapes de la procédure d'examen de ce projet de loi.

Je vous remercie, Madame la Ministre, pour l'intérêt que vous voudrez bien porter à ce message et vous prie d'agréer l'expression de ma très haute considération.

Le Président :  
Dominique LANGLOIS



**Extrait du compte-rendu intégral de la séance du mercredi 18 février 2015  
Journal Officiel**

**Mr Jacques MEZARD, Sénateur du Cantal :** « *Madame la Ministre, vous avez fait appel à la sagesse de la Haute Assemblée. J'espère que, devant une autre assemblée, le discours du Gouvernement sera le même, car nous savons qu'il y a eu des négociations (...). Je ne voudrais pas voir réapparaître in fine ces amendements* ».

**Mme Ségolène ROYAL, Ministre :** « *Etant élue dans une région laitière, le Poitou-Charentes, je suis consciente des mesures de bon sens qu'il faut prendre et, bien évidemment, le retrait de cet amendement est définitif. (...)* Le problème des émissions de méthane entérique par l'élevage de ruminants « *existe, mais il y a selon moi d'autres manières de le régler qu'en stigmatisant les agriculteurs, surtout en ce moment.*

*(...) Il existe une approche quelque peu théorique d'inventaire, mais de l'inventaire à la taxation, on fait tout de suite le transfert. Par conséquent, il est évident que, si ce problème est évoqué, immédiatement, les éleveurs, qui ont quand même d'autres soucis plus importants en ce moment, vont penser qu'ils sont stigmatisés.*

*Ils vont immédiatement se demander, puisqu'un jour ou l'autre il y aura un prix du carbone, quelles seront les implications de la reconnaissance dans la loi d'émissions de méthane.*

*(...) J'ajoute qu'il y a d'autres urgences. On a vu, lors du débat sur les méthaniseurs, la difficulté de construire de telles installations aujourd'hui en France. Je préfère que l'on utilise notre énergie à débloquer le mécanisme des méthaniseurs. »*